

**Compte rendu du webinaire organisé par Interco' Outre-mer sur le thème « Risques majeurs dans les Outremer » du 19 avril 2023, de 13 h 30 à 15 h 30 résumé des notes de Ch. . Lair**

**Le président d'Interco' Outremer, Maurice Gironcel**, maire de Ste Suzanne (La Réunion) et président de l'intercommunalité de la CINOR qui regroupe 3 communes (Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne), ouvre ce webinaire en remerciant les 45 participants inscrits, représentant tous les territoires des Caraïbes et de l'océan Indien. Il salue les élus qui ont pris le temps de participer et notamment le député de La Martinique Marcellin Nadeau, ancien maire du Prêcheur, la vice-présidente Lyliane Piquion, de Cap Excellence en Guadeloupe et les différents intervenants, universitaires et experts sur ces questions des risques majeurs et tous ceux qui suivront ces échanges.

Le thème des risques majeurs rejoint la problématique de l'habitat et des politiques foncières à mener puisque les risques majeurs ont de forts impacts sur la manière de vivre et d'habiter ces territoires fortement exposés. La question foncière a fait dernièrement l'objet de la commande d'un rapport sur ce sujet complexe et aux caractéristiques différentes selon les territoires. Les ultramarins vivent avec les risques de toutes sortes depuis l'enfance : cyclones, raz de marée, inondations, fortes pluies, boues volcaniques, érosion côtière et risques sismiques sont connus de tous. Ce sont les champions de la résilience ! Toutefois, il convient de savoir si, à l'heure où un nouveau rapport du GIEC vient d'actualiser les aléas du changement climatique, nous savons correctement apprécier, en toute connaissance, ces multiples risques afin de les anticiper, d'informer et protéger les populations par des actions de prévention efficaces et de gestion des crises opérationnelles. Que devons-nous modifier dans nos gouvernances et nos comportements collectifs et individuels ?

**Le président présente les experts et spécialistes qui vont intervenir.** Il leur demande d'être concis afin de laisser si possible du temps pour débattre. Il remercie Charles Samathy délégué général d'Interco d'avoir préparé ce webinaire puis donne la parole au député Marcellin Nadeau qui devra partir rapidement.

**Marcellin NADEAU**, député de La Martinique, se réjouit de retrouver des personnes connues et des experts pour débattre. Il rappelle la multiplicité et la diversité des risques auxquels sont exposées les populations dans tous les territoires d'Outre-mer. Il présentera le cas de la commune du Prêcheur (sur la côte nord-ouest de La Martinique), dont il a été maire et où il a mené une politique de « culture du risque », en sensibilisant les populations et en associant les habitants aux réflexions sur leur devenir ; comment faire face aux aléas naturels dangereux pour leur vie et leurs activités ? Comment vivre sereinement en connaissant toutefois ces risques ? La commune du Prêcheur est située au pied de la montagne Pelée dont l'éruption de 1902 a détruit l'ancienne capitale Saint-Pierre. Or, les habitants de cette commune ont voulu, malgré ce drame terrible, revivre sur ces terres inhospitalières mais chargées de l'histoire de leurs familles. Fort de cet antécédent historique, il a saisi l'opportunité d'un appel à projets en 2016, « Territoires de demain », lancé alors par la ministre Ségolène Royal pour élaborer un projet avec des élèves architectes du PUCA en y associant la population. L'idée était de reconquérir les mornes tout en respectant les zones naturelles et agricoles et la biodiversité qu'elles abritent. Il fallait trouver des solutions pour reconstruire l'école menacée en la déplaçant vers les hauteurs et imaginer un équipement public refuge. Il s'agissait donc de véritables enjeux à relever avec comme impératif de maintenir le lien entre le bourg historique et le nouvel espace à créer.

Il résume en affirmant que cette réflexion sur l'adaptation aux risques de l'aménagement urbain et des espaces de vie a été vécue comme un outil d'aide au développement afin de relancer l'attractivité de ce territoire, en termes démographiques, économiques et sociaux. Il remercie les élus de l'ANEL et son ancienne déléguée générale, Christine Lair qui participe à ce webinaire, de leur aide et de l'accompagnement de cette démarche pionnière menée avec le PUCA, la DEAL Martinique et l'Agence des 50 pas géométriques. Les élus ont trouvé leur place pour impulser une dynamique auprès des populations et construire un « récit politique » en s'appuyant sur l'histoire très riche des résiliences successives des populations qui ont vécu dans ces zones dramatiquement touchées par les éruptions volcaniques ; il rend hommage à ses prédécesseurs visionnaires dont Monsieur TARDON, l'ancien maire, qui avaient consulté les populations à la suite des drames volcaniques pour connaître leurs volontés sur leurs lieux de vie et d'habitation, les résultats ayant abouti à ne pas les déplacer d'office vers d'autres villes moins exposées, contrairement aux projets de l'Etat français.

Il déplore la vision fixiste actuelle de la stratégie nationale de gestion du trait de côte qui ne prend pas assez en compte les particularités culturelles, sociales, géographiques et environnementales des Outre-mer. Il n'y a pas de repli définitif à envisager obligatoirement. Le projet poursuivi pour la commune du Prêcheur prévoit une mobilité au fil des événements naturels et une réversibilité de l'usage des équipements publics. Ainsi la nouvelle école pourra être un refuge, en cas d'urgence, pour accueillir 300 sinistrés et reprendre ensuite sa mission essentielle d'éducation. Les risques alimentaires et énergétiques ont également été pris en compte, envisagés et gérés au niveau des intercommunalités ; les futurs habitats devront répondre aux normes des divers risques en essayant de réutiliser des matériaux locaux (« lahars », boues volcaniques devraient être réutilisées pour les sables et la fabrication de briques compressées).

Marcellin Nadeau estime nécessaire d'obtenir du gouvernement que les Outre-mer soient des territoires d'expérimentation (outils financiers, juridiques, urbanistiques, etc..) pour la gestion des risques notamment et du fait de leurs grandes diversités, conformément à ce que l'Association Interco outremer et l'Anel demandent depuis des années.

**Le président Maurice GIRONCEL** remercie le député Marcellin Nadaud de son riche exposé avec de nombreuses références historiques qui témoignent de la résilience des populations ultramarines. Puis il donne la parole à la représentante du Cerema.

**Severine BES de BERQC, directrice territoriale Outre-mer du Cerema**, excuse le directeur général Pascal Berteaud, mobilisé ailleurs et présente son parcours de géologue de formation, ayant occupé des fonctions outre-mer et notamment en Guadeloupe, 17 ans pour le BRGM (*Bureau des ressources géologiques et minières*). La direction du Cerema a décidé de s'implanter outre-mer après y avoir mené de nombreuses missions mais sans y avoir de siège. Elle est désormais en poste à La Réunion comme directrice territoriale du *Centre d'Etudes et d'Expertise Sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement*, établissement public de l'Etat, chargé d'améliorer la connaissance et de la partager avec les décideurs publics, Etat et collectivités territoriales.

La question des risques majeurs est particulière puisque, dans les outre-mers, les risques sont de faible fréquence mais le plus souvent d'une extrême gravité, accentuée depuis une dizaine d'années par le changement climatique. On y observe la multiplication des aléas naturels avec plus de sécheresse, plus précipitations et d'inondations, de ravinements qui accentuent l'érosion côtière, elle-même affectée par l'élévation du niveau marin et l'acidification des océans.

Si l'intensité de ces phénomènes varie d'un territoire à l'autre, leur gravité dépend de leurs impacts et des enjeux rencontrés dans les différents territoires, au niveau des activités économiques et des populations.

Il semble qu'il y ait une altération de la mémoire collective et que les populations oublient le risque s'il ne s'est rien passé de grave pendant 20 ans. Pour développer une culture du risque efficace, il faut avoir une bonne connaissance des territoires et disposer d'outils interactifs pour informer les populations.

En mars 2023, depuis l'évolution du Cerema qui a associé les collectivités à sa gouvernance, 634 collectivités sont adhérentes dont 44 des Outremer et peuvent signer des marchés en quasi-régie sans faire appel à la concurrence. Afin de laisser du temps pour débattre, elle propose aux participants de consulter sur les documents du site du Cerema et de ne pas hésiter à lui adresser des questions spécifiques sur son adresse mail : [severine.bes-de-berc@cerema.fr](mailto:severine.bes-de-berc@cerema.fr)

Le président remercie de cette courte présentation et **donne la parole au professeur Pascal SAFFAGE, de l'université des Antilles.**

**Pascal SAFFACHE** annonce qu'il ira vite compte-tenu de l'heure mais il insiste sur la vaste palette des risques majeurs dans les Outremer, puisque tous les risques les impactent, sauf à ce jour celui de l'enneigement !

- les séismes représentent un aléa très important, liés à des éruptions volcaniques, en Martinique et Guadeloupe notamment avec des magnitudes supérieures à 5.

Des rappels historiques comme ceux de janvier 1839 (en Martinique) et de 1843 (en Guadeloupe) qui ont provoqué des milliers de morts. « *Tous les 150 ans, même si, statistiquement parlant, c'est inopérant, un séisme peut survenir* » et les populations n'y sont pas préparées estime-t-il faisant état d'une « *mémoire collective lacunaire* ». De même, en 1902, l'éruption volcanique de la Montagne Pelée a entraîné environ 30 000 morts en Martinique. Le volcan de type peléen se traduit par une nuée ardente, un souffle destructeur (the blast) avec des températures entre 600 et 1000 degrés dont il est impossible de se protéger. Il convient de souligner la vulnérabilité de populations en cas de tel évènement.

A La Réunion, dans l'océan indien, la vulnérabilité » des populations est plus faible car le volcan du Piton de la Fournaise, de type hawaïen, produit de la lave plus fluide et les coulées sont plus prévisibles et non explosives.

- Les risques de tsunami, ont été longtemps niés aux Antilles, jusqu'à celui du 26 décembre 2004 avec une magnitude de 9,3. C'est à partir de 2004 qu'on a commencé à se poser la question de la probabilité d'une telle catastrophe aux Antilles. En dépouillant les archives historiques, on a observé que Guadeloupe et Martinique ont bel et bien été frappées par des tsunamis, par le passé. Un, en particulier, a été vraiment bien décrit, bien documenté : c'est celui du 1er novembre 1755, qui a affecté les côtes de la Guadeloupe et de la Martinique, à la suite du séisme qui a ravagé Lisbonne (Portugal) et fait des milliers de morts dans cette ville. Une onde a alors traversé l'océan Atlantique.

Il y eu aussi en novembre 1823 dans les Caraïbes un violent tsunami avec des vagues d'hauteurs d'eau de +1 m20 qui ont ravagé Antigua et Pointe à Pitre. La forte littoralisation des habitats et des activités rend les îles très vulnérables à ces événements naturels.

De nouvelles données ont permis des simulations confortant la réalité de ces risques directs des eaux Caraïbes (volcan Kick and Jenny) ou venant par ondes de choc de volcans sous-marins, de type explosif, d'Atlantique et de Méditerranée.

- **les ouragans** : ils menacent les îles de La Réunion, Mayotte, Martinique et Guadeloupe. Seule la Guyane semble protégée de ce « hurricane blet ». Martinique et Guadeloupe sont à 42% de probabilité d'être dans la trajectoire des ouragans, comme l'a tristement montré l'ouragan IRMA en 2017, qui a dévasté Saint Martin et Saint-Barthélemy

A La Réunion les ouragans ne sont pas plus nombreux mais ils sont plus puissants.

Face à ces phénomènes physiques, il est important de prendre en compte les aménagements urbains et d'anticiper leurs impacts. Pour cela, on a recours à des simulations, comme celle élaborée à partir de modélisations de l'élévation du niveau de la mer qui, selon les options retenues de +38 cm à +40 cm), montre l'eau envahir les zones littorales, celles des activités touristiques (hôtels, restaurants etc) . L'élévation du niveau marin résulte d'une ensemble de causes telles les gaz à effet de serre accumulés qui constituent des bulles de gaz et de polluants maintenant la chaleur sur terre ... les GAS font fondre la banquise, les molécules se dilatent et la mer monte et comme à Saint Martin, lors du cyclone IRMA, l'eau pénètre à l'intérieur des terres . L'aménagement des territoires ultramarins est à repenser au regard de l'amplification de ces phénomènes et l'exemple de la Guadeloupe doit faire réfléchir ; la zone de Jarry, fortement urbanisée, l'aéroport, les communes de Baie Mahaut et de Pointe à Pitre sont menacées de submersion marine à plus ou moins long terme. On peut déjà envisager une perte de la superficie de la Guadeloupe de 5% à 7% d'ici 2100. Où devront migrer les populations des territoires concernés ? En Guyane, l'érosion côtière est relativement forte dans la zone de Cayenne et de Remire Montjoly et tout le bassin atlantique des Caraïbes est menacé.

En conclusion de cet exposé, Pascal SAFFAGE estime « *qu'il faut impulser une vraie culture du risque, repenser les schémas d'aménagement territoriaux or ce n'est pas encore le cas et il y a d'énormes efforts à faire* »

**Maurice GIRONCEL remercie le professeur SAFFAGE de cette alerte et donne la parole à Christine LAIR, vice-présidente d'EUCC-France et ancienne déléguée générale de l'ANEL.**

**Christine LAIR** remercie chaleureusement le président Maurice GIRONCEL, la vice-présidente Liliane PICQUION et Charles SAMATHY de l'avoir invitée au titre d'EUCC-France à participer à ce webinaire sur les risques majeurs dans les Outre-mer, et notamment sur les risques littoraux, érosion et submersion marine. Elle salue le député Marcellin NADEAU avec lequel elle a travaillé sur le projet de la commune du Prêcheur et où il a accueilli un atelier de terrain de l'association EUCC-France en 2015, partenaire de l'ANEL depuis une dizaine d'années.

L'association EUCC-France est la branche française d'une association européenne (European Union for Coastal Conservancy) créée en 1994 par le professeur Roland PASKOFF, éminent géographe, spécialiste des littoraux français mais aussi de ceux du Chili, de Tunisie, de l'océan Indien. Elle est présidée depuis 2022 par Jean FAVENNEC, scientifique de l'ONF.

Roland PASKOFF avait manifesté une volonté de vulgarisation de ses thèmes de recherche en publiant des petits livres aux titres choc « *Jusqu’où la mer va-t-elle monter ?* », « *Les plages vont-elles disparaître ?* » dès 2005 pour alerter les populations, ce qui fait écho aux propos du Professeur Pascal SAFFAGE. Son équipe de scientifiques composée d’universitaires et de membres d’organisations institutionnelles œuvrant pour la défense des littoraux (Conservatoire du Littoral, BRGM, ONF, Cerema, EID, ..) a repris le flambeau et poursuivi l’idée d’aller sur le terrain observer et expliquer aux responsables de l’aménagement local le fonctionnement du « système côtier », expression préférée à celle du trait de côte car elle prend en compte les interactions entre la mer et la terre dans la bande côtière (dunes littorales ; sédiments venus de la mer comme de la terre ; végétation littorale ; mangroves,). EUCC-France a organisé, en partenariat avec les équipes locales de scientifiques, **36 ateliers de terrain sur toutes les côtes françaises, dont 5 dans les territoires d’outre-mer** : le premier à Mayotte (2011), puis à La Réunion (2012), en Martinique (2015), puis en Guadeloupe (2017) et le dernier à ce jour en Guyane (2019). Ces ateliers ultramarins furent initiés par la présidente d’honneur, Yvonne BATTIAU-QUENEY, professeure émérite de l’Université de Lille, géomorphologue au tempérament dynamique et grande pédagogue. Caroline CUNISSE d’Interco Outremer avec les élus des communes visitées et les scientifiques locaux ont facilité ces ateliers. Certains participants de ce webinaire y ont participé activement, apportant leurs compétences et leurs connaissances du terrain (cf. livrets guides et compte-rendu à retrouver sur le site d’EUCC-France ([www.euccfrance.fr](http://www.euccfrance.fr)))

Le professeur SAFFAGE a déploré un manque de connaissances sur les risques majeurs. S’agissant des risques littoraux, les membres d’EUCC-France rappellent à chaque atelier **une donnée essentielle, celle de la mobilité naturelle du « trait de côte »**. Or, celui-ci a été souvent figé par des aménagements inappropriés (digues, enrochements, constructions diverses), qui modifient les apports sédimentaires et la régulation naturelle du système côtier. Dans les outremer où 90% des populations vivent sur le littoral, les impacts sont forcément plus importants (activités économiques, logements, biodiversité) et l’urbanisation liée à l’essor touristique de ces zones littorales a accru ces phénomènes d’érosion et leurs vulnérabilités (ouragan IRMA

Les alertes répétées des rapports du GIEC sur la multiplication et l’aggravation des phénomènes climatiques sont-elles entendues et comprises ? Les membres d’EUCC-France proposent aux responsables politiques locaux des solutions d’aménagement tenant compte de la diversité et de la spécificité de chaque territoires, au regard des enjeux et de la gravité de la situation. Faut-il protéger en urgence les habitats et les populations contre l’érosion et la submersion marine ? **La notion de temporalité est un élément important pour trouver une réponse appropriée à chaque situation** : des solutions naturelles (par exemple, déplacement des parking en arrière de la plage ; re-naturalisation de la zone avec des plantations adaptées pour retenir le sable ; remise en état de zones humides servant de zones tampons ; mise en place de procédés type éco plage , boudins de sable ralentissant l’érosion etc... ) peuvent suffire mais il faut aussi quand la situation l’impose, envisager des solutions plus radicales, à moyen et long terme, pour protéger les habitants des zones menacées (cf. propos du député Marcellin NADEAU). Le déplacement des personnes menacées dans leur vie quotidienne et leur relogement doivent alors être mis en œuvre de façon temporaire ou définitive. Les réponses doivent s’adapter à l’urgence et un travail de sensibilisation des populations est essentiel pour réussir ces relocalisations à long terme.

Les scientifiques d'EUCC-France échangent et analysent les retours d'expérience pour mieux comprendre l'évolution des sites et la diversité des mesures à prendre, selon la nature des littoraux. Ainsi l'atelier de Guyane a souligné la particularité de l'évolution naturelle des littoraux (modification très rapide d'une plage par le développement de la mangrove) qui oblige à considérer que ces territoires ultramarins doivent être reconnus comme des lieux d'expérimentation, comme le demande les élus d'Interco- Outremer depuis des années.

Pour répondre à la question de Charles Samathy sur les conséquences pour l'île de Mayotte de l'émergence d'un nouveau volcan sous-marin, Christine Lair sollicitera les scientifiques de l'association et suggérera la tenue d'un nouvel atelier de terrain à Mayotte pour compléter les observations faites en 2011.

**Le président Maurice GIRONCEL remercie Christine Lair et donne la parole à Tony REY, universitaire de Montpellier.**

**Tony REY** remercie le président de son invitation et Pascal SAFFACHE pour sa très belle présentation des aléas. Il choisit d'être très bref puisqu'il y a eu d'autres interventions avant lui et cela évitera les redites et laissera du temps au débat, comme l'a souhaité le président. Il est d'accord avec Christine Lair pour souligner que la temporalité est une notion fondamentale pour évaluer et prendre en compte les conséquences du changement climatique.

S'agissant de la prévention et de la diffusion des connaissances, il juge important de bien comprendre à quelle cible on s'adresse : élus ? Populations ? Scolaires ? afin de s'y adapter en développant une panoplie d'outils utilisant les sciences humaines. Il estime que pour réussir à élaborer une politique de prévention des risques et développer une « culture » du risque, il faut conduire des stratégies sur le long terme et pérenniser ces actions au-delà d'actions ponctuelles. Cela nécessite d'y mettre les moyens humains et financiers nécessaires.

Il propose aux participants de retrouver un document (publié sur la newsletter d'interco outre-mer) .

**Maurice Gironcel remercie Tony REY de sa rapidité et demande à Arlette PUJAR du CNFPT de poursuivre en apportant le témoignage de ce qui a été fait en Martinique.**

**Arlette PUJAR** témoigne qu'en Martinique la sensibilisation aux risques a été prise très au sérieux par l'organisme de formation des fonctionnaires territoriaux (le CNFPT) qu'elle représente. Ont été créés 8 modules de formation correspondant à ces nouveaux métiers de conseils, d'animation et de prévention aux divers risques, qu'il s'agisse des tsunamis, des sargasses, ou encore des incendies sur les terminaux portuaires de croisière ou de la gestion des foules lors des carnivals...

Avec l'appui des sapeurs -pompiers, une formation est dispensée et concerne l'information préventive sur les comportements qui sauvent auprès des enseignants, des policiers, des enfants. Par exemple, ils expliquent que faire en cas d'inondations, de cyclones, de raz de marée ? Après une journée de formation, un certificat est délivré aux collégiens pour valoriser cette formation.

Les sinistrés d'une catastrophe se tournent vers les mairies pour demander secours et assistance donc il convient de préparer les services communaux à répondre au mieux et au plus vite aux demandeurs. Il faut en amont organiser un pôle de médecins, des places d'hébergement pour ceux qui ont perdu leurs logements, des ravitaillements pour nourrir les sinistrés etc .. donc préparer à la gestion de crise.

Arlette Pujar signale que, depuis 10 ans, 60 managers des risques ont été formés en Martinique et en Guadeloupe et qu'un « master de gestion de crise » a été créé pour répondre à ces besoins.

Pour le grand public, le recours à des manifestations culturelles a permis d'adresser des messages à la population en organisant du théâtre de rue autour du thème « 1902 ; Saint-Pierre », évènement historique qui a marqué les esprits des anciens mais qui a besoin d'être rappelé . -

Un PowerPoint retrace ces différentes actions de sensibilisation, témoignant la prise de conscience de la nécessité de former des animateurs et des gestionnaires de crise.

**Le président Gironcel remercie Arlette Pujar de ce témoignage très intéressant qu'on pourrait envisager de reproduire pour l'océan Indien, à La Réunion et à Mayotte .**

**Puis il demande aux derniers intervenants d'aller très vite car le temps presse et les prie d'excuser cette consigne.**

Il donne la parole à Nicolas MONIE qui préfère laisser intervenir les représentants de Cap Excellence, (Guadeloupe) pour illustrer la démarche PAPI et l'évolution de la nouvelle compétence GEMAPI.

**Claire MEILLAREC** expose avec détails ( cf. le power point diffusé à l'écran) le partenariat mis en place depuis dix ans pour associer 6 communes qui ont obtenu le label de PAPI d'intention, leur permettant de mener des études de diagnostic et de modèles de gouvernance . Cela leur a permis d'aboutir, en 2023, à une phase de structuration GEMAPI, avec à l'horizon 2024-2029, la mise en place d'un PAPI. Cela demande d'éclaircir le sujet de la gouvernance (actuellement, un syndicat créé) et des ressources financières (16 millions d'euros évalués pour la prévention des risques)

**Claire DAGUZE**, de la mission de prévention des risques naturels est d'accord pour souligner l'importance de la culture du risque. Elle rappelle que chaque 13 octobre, est célébrée une journée nationale de la résilience en y associant des associations, des acteurs économiques la DEAL ...

*(Depuis 2009, le 13 octobre a été désigné par l'Assemblée générale des Nations Unies comme date de commémoration de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe. L'objectif de cette journée est de sensibiliser, informer et acculturer les publics aux mesures qui permettent de réduire leur risque en cas de catastrophe naturelle ou technologique. Le Gouvernement a choisi de s'inscrire dans cette démarche en instaurant en France une journée nationale annuelle de la résilience face aux risques naturels et technologiques. Elle a vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire national, dans l'Hexagone et en Outre-Mer, en se fondant sur tous formats de projets et en mobilisant le plus grand nombre de parties prenantes : citoyens, entreprises, employeurs publics, élus et collectivités territoriales, établissements d'enseignement, opérateurs publics, associations, experts et spécialistes chargés de la prévention et ;de la gestion des catastrophes, médias.)*

**Lyliane PIQUION, vice-présidente d'Interco Outremer** se réjouit de la qualité des interventions et de la pertinence de ce sujet des risques majeurs, choisi par Interco Outremer car il est en phase avec la réalité des problèmes des DOM . « Ces réflexions rejoignent celles menées par l'association sur les problématiques foncières car il faut anticiper ces risques et aménager autrement nos territoires dit-elle ». Elle souhaite d'ailleurs que ce travail de qualité soit poursuivi.

**Fabert MICHELY**, président de la Commission sur le grand cycle de l'eau de Cap Excellence intervient pour rendre compte de sa participation aux dernières Assises des Risques Majeurs à Strasbourg. Il est clair qu'on ne peut plus aménager ni construire comme avant et qu'il faut renoncer à une urbanisation anarchique.

**Lyliane PIQUION**, qui a participé aux travaux sur le foncier a vu que la ville de Saint-Pierre à La Réunion avait mis en place une procédure pour dégager des terres sur le littoral. Elle s'inquiète des modalités pour appliquer les dispositions de la Loi Climat et Résilience. Où reculer puisque 90% de la population vit sur le littoral dans les territoires ultramarins ? Elle cite l'exemple du réseau de câbles électriques en Guadeloupe et Martinique et du coût des réparations, Il semblerait que ce soit moins cher à La Réunion de les enterrer que de réparer après le passage d'un cyclone ?

**Philippe SCHMIT**, sollicité pour intervenir par Charles Samathy puisqu'il a travaillé à la rédaction du rapport sur les problématiques foncières dans les outre-mer, s'étonne que l'on n'ait pas parlé dans ce webinaire de la question financière . Or les risques génèrent des coûts élevés pour le réaménagement des populations, les études à mener pour les relocalisations, mais aussi pour l'indemnisation des propriétaires. Il ne faut pas minimiser les enjeux assurantiels puisque la question est de savoir s'il faut assurer et indemniser les propriétaires de biens menacés et sinistrés ? La collectivité publique doit-elle s'organiser pour indemniser ? L'Etat français a récemment indemnisé les propriétaires de l'immeuble Le Signal, sur la côte Aquitaine mais les réflexions ne sont pas achevées compte –tenu des risques à venir.

**Charles SAMATHY** insiste sur l'acuité de ce problème car les tensions sont fortes avec les propriétaires qui demandent aux collectivités plus de protection.

**La DEAL Réunion** indique que des Assises régionales se tiendront à La Réunion sur les risques naturels au mois d'octobre (12 et 13 octobre) pour les DOM et DROM de l'océan Indien.

**Le président Maurice GIRONCEL** remercie chaleureusement les intervenants et participants de ce webinaire qui a été enregistré et devrait faire l'objet d'un compte –rendu d'ici une quinzaine de jours. Il se félicite du nombre d'inscrits et de l'assiduité des participants à qui il donne rendez-vous pour de futurs débats.